

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

**SOU MIS A L'AUTORISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 19 MAI 2020**

Information réglementée

Le 13 mai 2020

Le présent descriptif est établi conformément aux dispositions des articles 241-1 et 241-2 I du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

1. Date de l'Assemblée générale appelée à autoriser le programme de rachat d'actions

L'autorisation d'achat par la Société de ses propres actions sera proposée à l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2020.

2. Répartition par objectifs des titres détenus

Au 11 mai 2020, l'affectation des actions détenues directement s'établit comme suit :

Annulation	0
Attribution aux salariés et mandataires sociaux	2 238 415
Exercice de droits attachés à des valeurs mobilières	0
Croissance externe	0
Contrat de liquidité	33 500

3. Objectifs du programme de rachat

Société Générale envisage de renouveler son autorisation de rachat d'actions aux fins :

- d'attribuer, de couvrir et d'honorer tout plan d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale et toute autre forme d'allocation au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions définies par les dispositions légales et réglementaires applicables ;
- de les annuler, conformément aux termes de l'autorisation de l'Assemblée générale mixte dans sa 26^{ème} résolution ;

- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- de conserver et de remettre ultérieurement en paiement ou à l'échange des actions dans le cadre d'opérations de croissance externe du Groupe ;
- de permettre à un prestataire de services d'investissement d'intervenir sur les actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation de l'Autorité des marchés financiers.

4. Montant maximum alloué au programme de rachat d'actions, nombre maximal et caractéristiques des titres, prix maximum d'achat

La résolution proposée à l'Assemblée générale prévoit que Société Générale pourrait acquérir ses actions ordinaires pour un volume allant jusqu'à 5% du capital à la date de réalisation de ces achats, dans la limite légale d'un stock d'actions détenues représentant 10% du capital social après ces rachats.

Au 12 mai 2020, sans tenir compte des actions déjà détenues, un nombre théorique maximal de 42.668.574 actions pourrait être acquis. Compte tenu des titres détenus à cette même date et de la possibilité de détenir un stock d'actions représentant jusqu'à 10% du capital social, la Société pourrait acquérir 42.668.574 actions.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 75 euros par action, soit un montant maximum potentiel alloué au programme de 3.200.143.050 euros.

Le Conseil d'administration veillera à ce que l'exécution de ces rachats soit menée en conformité avec les exigences prudentielles telles que fixées par la réglementation.

5. Durée du programme de rachat

Il est proposé à l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2020 de fixer à 18 mois à compter de l'Assemblée la durée de l'autorisation d'achat et de vente de ses propres actions par la Société.

6. Recommandation de la Banque Centrale Européenne

Société Générale ne pourra pas procéder à des rachats d'actions pour rémunérer des actionnaires tant que perdure la crise du coronavirus et ce jusqu'à « au moins début octobre 2020 » conformément à la recommandation de la Banque Centrale Européenne (BCE) du 27 mars 2020.

Contact presse :

Corentin Henry _ 01 58 98 01 75_ corentin.henry@socgen.com

Société Générale

Société Générale est l'un des tout premiers groupes européens de services financiers. S'appuyant sur un modèle diversifié et intégré, le Groupe allie solidité financière, dynamique d'innovation et stratégie de croissance durable et responsable. Engagée dans les transformations positives des sociétés et des économies, Société Générale agit chaque jour avec ses équipes pour construire ensemble, avec ses clients, un avenir meilleur et durable en apportant des solutions financières responsables et innovantes.

Acteur important de l'économie réelle depuis plus de 150 ans avec un ancrage solide en Europe et connecté au reste du monde, Société Générale emploie plus de 138 000 collaborateurs dans 62 pays et accompagne au quotidien 29 millions de clients particuliers, entreprises et investisseurs institutionnels à travers le monde, en offrant une large palette de conseils et de solutions financières sur mesure qui s'appuie sur trois pôles métiers complémentaires :

- **la Banque de détail en France avec les enseignes Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama** qui offrent des gammes complètes de services financiers avec un dispositif omnicanal à la pointe de l'innovation digitale ;
- **la Banque de détail à l'international, l'assurance et les services financiers** aux entreprises, avec des réseaux présents en Afrique, Russie, Europe centrale et de l'est, et des métiers spécialisés leaders dans leurs marchés;
- **la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs**, avec ses expertises reconnues, positions internationales clés et solutions intégrées.

Société Générale figure dans les principaux indices de développement durable : DJSI (World and Europe), FTSE4Good (Global et Europe), Euronext Vigeo (Monde, Europe et Eurozone), 4 des indices STOXX ESG Leaders, MSCI Low Carbon Leaders Index. Pour plus d'information, vous pouvez suivre le compte twitter [@societegenerale](https://twitter.com/societegenerale) ou visiter le site www.societegenerale.com